



Changement de poste dois je avoir un avenant au contrat pour cette évolution ?

Par **Capchryst**, le **26/01/2023** à **11:32**

Bonjour en 2000 j ai été embauché en tant qu ouvrière et donc un contrat en tant que tel.

En 2002 j ai évolué et passée chef d équipe par contre je n ai pas eu d autre contrat ni avenant précisant mon évolution et mes tâches ?

En revanche sur mes fiches de paie mon statut à bien évolué ?

Est ce normal ? Ou dois je avoir un avenant de contrat pour mon évolution ?

Cordialement Mme peytouret christelle

Par **P.M.**, le **26/01/2023** à **13:50**

Bonjour,

Il est toujours préférable que ce soit clairement établi par avenant mais les feuilles de paie pourraient attester des nouvelles fonctions...